

JEUNESSE
**Clôture
d'une session de
formation
des délégués
régionaux et des
inspecteurs de la
jeunesse**
LIRE PAGE 4

HORIZONS

ENRÔLEMENT
**Campagne de
sensibilisation**
LIRE PAGE 4

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATIONS ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION - N° 5660 DU JEUDI 5 - VEND. 6 - SAMEDI 7 JANVIER 2012 - PRIX : 100 UM

L'Emir de l'Etat du Qatar attendu aujourd'hui à Nouakchott



L'Emir de l'Etat du Qatar frère, Son Altesse Cheikh Hamed Ben Khalifa Al Thani, est attendu aujourd'hui à Nouakchott pour une visite officielle d'un jour en Mauritanie.

Au cours de cette visite, Son Altesse aura des entretiens avec le président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz.

Les deux dirigeants superviseront également la signature de conventions dans plusieurs domaines, ce qui ne manquera pas de relancer la coopération déjà étroite entre les deux pays frères. •

(LIRE PAGE 3)



PARLEMENT

Adoption de plusieurs projets de loi



L'Assemblée nationale a adopté mardi soir, en séance plénière, un projet de loi autorisant la ratification d'une convention générale de coopération entre le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite sœur, signée à Riyad le 7 mai 2011. La convention exprime la volonté des deux pays de développer leurs relations d'amitié et de renforcer les liens historiques unissant leurs deux peuples frères. L'Assemblée a également adopté un autre projet de loi autorisant la ratification de la convention relative au règlement fondamental de l'Agence internationale de

l'énergie renouvelable, signée à Bonne le 26 janvier 2009.

Pour sa part, le Sénat a adopté mercredi, lors d'une plénière, un projet de loi autorisant la ratification d'un accord de crédit signé entre la Mauritanie et le Fonds saoudien de Développement, destiné au financement du projet de sécurité alimentaire.

Dans leurs interventions, les sénateurs ont loué les efforts déployés par le gouvernement en vue d'aider les populations à surmonter la crise alimentaire et ses effets négatifs suite au déficit pluviométrique enregistré cette année. •

LIRE PAGE 3

FORMATION

Don chinois au CFPP de Nouakchott

Le Centre de formation et de perfectionnement professionnels (CFPP) de Nouakchott a bénéficié, mercredi, de 3 véhicules légers, à trois roues, don de la société chinoise "Eugène Motor".

Dans une allocution prononcée à cette occasion, le secrétaire général du ministère délégué auprès du ministre d'Etat à l'Education nationale, chargé de la Formation professionnelle, de l'Emploi et des Technologies nouvelles, M. Baba Ould Boumeiss, a indiqué que ce



don traduit la solidité de la coopération entre les deux pays.

"Cet appui permettra au CFPP d'améliorer son rendement grâce à ces nouveaux outils, visant à le rendre capable d'accompagner le marché du travail d'une part et de bénéficier de la technologie légère et peu onéreuse, utilisée dans des domaines économiques vitaux et divers", a-t-il dit. •

LIRE PAGE 4

PUBLICITE

ADRESSES UTILES

Police Secours	17
Sapeurs Pompiers	18
Brigade Maritime	525 39 90
Brigade Mixte	525 25 18
SOMELEC (Dépannage)	525 23 08
SNDE	529 84 88
Météo	525 11 71

COMMISSARIATS DE POLICE

Commissariat TZ - 1	525 23 10
Commissariat TZ - 2	524 29 52
Commissariat Ksar 1	525 21 66
Commissariat Ksar 2	525 27 38
Commissariat El Mina 1	525 12 97
Commissariat El Mina 2	524 25 24
Commissariat Sebkhia 1	525 38 21
Commissariat Sebkhia 2	524 29 82
Commissariat Riadh 2	524 29 50
Commissariat Arafat 1	525 10 13
Commissariat Toujounine 1	525 29 30
Commissariat Dar Naïm 1	524 29 56
Commissariat Dar Naïm 2	524 29 53
Commissariat Teyarett 1	525 24 71
Commissariat Teyarett 2	524 29 51
Commissariat Spécial Aéroport	525 21 83
Commissariat Voie publique	525 29 65
Direction Régionale de la Sûreté	525 21 59
Police Judiciaire	

ASSURANCES MALADIES

CNAM (Informations)	502 20 43
	502 20 44
	502 20 48
ONAS	525 90 97

TRANSPORT

Autorité de Régulation des Transports Terrestres	(+222) 525 84 21
--	------------------

HÔPITAUX

Centre Hospitalier National	525 21 35
Hôpital Cheikh Zayed	529 84 98
Polyclinique	525 12 12
PMI Pilote	525 22 16
PMI Ksar	525 20 19
PMI Teyarett	525 35 94

CLINIQUES

Clinique Moulaty	525 13 41
Clinique Kissi	525 13 25
Clinique Ben Sina	525 08 88
Clinique El Qods	525 82 61
Clinique Chiva	525 80 80

BANQUES

BAMIS	525 14 24
BADH	525 59 53
BMCI	525 24 69
BNM	525 26 02
BCI	529 28 76
BACIM BANK	529 19 00
CHINGUETTI BANK	525 21 73
GBM	525 12 62
SOCIETE GENERALE MAURITANIE	529 70 00
BNP PARIBAS MAURITANIE	529 63 74

HÔTELS

Novotel Tfeïla	525 74 00
Mercure	529 50 50
Halima	525 79 20
Monotel Dar El Barka	525 35 26
Park	525 14 44
El Houda	525 91 90
Wissal	525 41 71
Oasis	525 20 11
Amane	525 21 78
Chinguetti	525 35 37
Sabah	525 15 52
Koumbi Saleh	529 50 12
Casablanca	525 59 65
El Khater	529 11 12
AL KHAIMA - APPART-HOTELS	524 22 22

AVIS AU PUBLIC

La société Mauritanienne des Postes (MAURIPOST) a le plaisir d'informer son aimable clientèle que les abonnements aux boîtes postales arrivent à expiration le 31 décembre 2011.

En conséquence, il est demandé aux détenteurs de boîtes postales, de bien vouloir procéder au paiement de leurs redevances d'abonnement avant le 31 janvier 2012.

Les règlements en espèces sont effectués dans les guichets des bureaux de poste, par virement au compte CCP 20 ou par chèque libellé au nom de Mauripost.

Le Directeur Général
Moustapha Ould Abdallah



Communiqué

La Caisse Nationale de sécurité sociale (CNSS) informe l'ensemble des employeurs que le SMIG est passé à 30.000 UM pour compter du 1er septembre 2011 et ce, conformément aux dispositions du décret 2011-237 du 24 octobre 2011 portant relèvement du Salaire Minimum interprofessionnel Garanti.

Il leur est donc demandé de tenir compte de cette augmentation dans les déclarations du 4e trimestre 2011.

Les employeurs soumis au paiement mensuel devront régulariser leur situation en même temps que le paiement des cotisations de ce trimestre.

Toute déclaration ne comportant pas le nouveau SMIG ne sera pas recevable à la CNSS et donnera lieu à l'application des pénalités prévues par les textes en vigueur

Le Directeur Général
Mohamed Ali Ould Dedew

HORIZONS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIE D'INFORMATION

DIRECTEUR DE PUBLICATION : **Yarba Ould Sghaïr**

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : **Ely Ould Abdellah**

RÉDACTEUR EN CHEF : **Saleh Ould Abeïdalla**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉDACTION : **Abdel Kader Sy**

RESPONSABLE DE LA MAQUETTE : **Tijani Diop dit Sidi Mohamed**

MISE EN PAGES ET TIRAGE : **IMPRIMERIE NATIONALE**

A.M.I.

Siège social : Ksar, avenue Bourguiba
B.P. 371/467 Tél: +222 525 29 70/525 29 40
Fax : +222 525 55 20 - E-mail : ami@ami.mr
Site Internet : www.ami.mr

ACTUALITÉS

COOPÉRATION MAURITANO-QATARIE

Un développement continu

Son altesse Cheikh Hamed Ben Khalifa Al Thani, Emir de l'Etat du Qatar frère, effectue ce jeudi une visite officielle d'un jour en Mauritanie, sur invitation de son frère et ami Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, président de la République.

Cette visite offrira l'opportunité aux dirigeants de ces deux pays d'approfondir, de raffermir et de diversifier la coopération bilatérale et d'échanger les points de vue sur les questions d'intérêt commun.

Les deux Etats s'étaient employés, au cours des dernières années, à hisser les relations bilatérales au niveau souhaité par les deux peuples frères. Ces relations ont connu un développement continu et soutenu sous la direction de leurs deux dirigeants, le président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, et Son Altesse Cheikh Hamed Ben Khalifa Al Thani.

Les visites effectuées par le président de la République dans sa seconde patrie, l'Etat du Qatar frère, dont la plus récente remonte à décembre dernier ont contribué à l'accélération de la coopération entre les deux Etats dans les différents domaines économique, politique et social.

Les visites régulières de l'Emir de l'Etat du Qatar en Mauritanie, ont eu



également de grands impacts sur la consolidation des relations entre les deux pays.

La sincère volonté de l'Emir du Qatar et sa sage politique ont permis à cet Etat d'occuper une place prépondérante dans le cercle des pays avancés et développés et d'être un lieu approprié pour accueillir et organiser avec succès de nombreux congrès, forums et rencontres régionaux et internationaux.

Cette situation propice a permis l'Etat du Qatar de résoudre plusieurs conflits et crises dans notre monde arabe, en particulier la crise du Darfour et les différends entre les frères au Liban. La politique suivie

par le Qatar a permis de remporter le pari d'organiser le Mondial 2022, dans une concurrence forte pour arracher cette coupe du monde, la première à avoir lieu dans un pays arabe en général.

Le Qatar et la Mauritanie oeuvrent au renforcement de leurs relations de coopération à travers la signature d'importants accords bilatéraux englobant les conventions dans les domaines de l'énergie, de la communication, des affaires sociales, de l'habitat, de la main-d'oeuvre et de l'emploi. La Fondation qatari-mauritanienne pour le développement social, créée sur initiative de Cheikha Maouza Ben Nacer El Mesned,

épouse de l'Emir du Qatar, est considérée comme un important pilier de la coopération entre les deux pays. Cette institution oeuvre à la réalisation de plusieurs programmes dont l'appui aux efforts de lutte contre l'analphabétisme, la création de cantines, de jardins d'enfants et de centres professionnels pour la réhabilitation et le perfectionnement des jeunes et des femmes ainsi que le financement de microprojets au profit des franges cibles.

Dans le cadre des investissements en Mauritanie, l'Etat du Qatar a ouvert la Banque Nationale du Qatar à Nouakchott, qui devra, selon ses responsables, jouer un rôle capital

dans le domaine de l'appui aux infrastructures économiques dans notre pays et servir d'outil important dans l'attraction des investissements qataris dans les plus proches délais.

Par ailleurs, la Société qatarie Diyar oeuvre à développer la coopération entre les deux pays dans le domaine touristique à travers la signature d'importants accords dans ce secteur.

La grande commission mixte mauritano-qatarie, présidée par le Premier ministre, Dr Moulaye Ould Mohamed Laghdaf et Cheikh Hamed Ben Jassim Ben Jaber Al Thani, président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères de l'Etat du Qatar, avait achevé les travaux de sa dernière réunion dans la capitale qatarie, Doha.

Les travaux de cette commission mixte mauritano-qatarie ont été couronnés par la signature de deux conventions et de deux mémorandums d'entente portant sur l'enseignement, les échanges d'informations, les affaires sociales et l'urbanisme.

Dans le cadre de ses relations avec la Mauritanie, l'Etat du Qatar oeuvre à consolider et à renforcer ces liens en vue d'unifier le monde arabe, de rapprocher les positions et d'approfondir la solidarité entre les Etats arabes. ●

Le président de la République félicite son homologue du Myanmar

Le président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a adressé, mercredi, au président de la République de l'Union du Myanmar, Son Excellence Monsieur Thein Sein, le message de félicitations qui suit, à l'occasion de la fête nationale de son pays:

"Monsieur le président,

A l'occasion de la célébration de la fête nationale de votre pays, il m'est particulièrement agréable de vous

adresser nos chaleureuses félicitations et nos meilleurs voeux de progrès pour le peuple Birman ami.

Je tiens à vous assurer de notre ferme volonté d'oeuvrer pour que les relations unissant nos deux pays se développent et se renforcent davantage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma très haute considération.

Mohamed Ould Abdel Aziz".

PARLEMENT

L'Assemblée nationale adopte deux projets de loi

L'Assemblée nationale a adopté mardi soir, au cours d'une plénière présidée par son vice président, un projet de loi autorisant la ratification d'une convention générale de coopération entre le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, signée à Riyad le 7 mai 2011.

La convention exprime la volonté des deux pays de développer leurs relations d'amitié et de renforcer les liens historiques unissant leurs deux peuples frères. Elle porte sur le renforcement de la coopération dans les domaines de l'économie, de l'investissement, de l'évolution scientifique, technique, culturelle et sportive.

Les deux parties s'engagent à garantir la liberté de transfert des financements et de participation aux expositions commerciales au niveau des deux pays.

La convention porte également sur la promotion de la coopération dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences ainsi que des infrastructures relatives à la navigation aérienne, aux routes et aux télécommunications à travers l'encouragement du libre déplacement des experts, des chercheurs et des responsables de tous bords dans les deux pays. Au cours de la même plénière, l'Assemblée nationale a adopté, un autre projet de loi autorisant la ratification de la convention relative au règlement fondamental de l'Agence internationale de l'énergie renouvelable, signée à Bonne le 26 janvier 2009. Ce règlement stipule la ratification de la convention par toutes les parties en tant que condition essen-

tielle pour devenir un membre à part entière de l'Agence.

Au cours de la discussion des deux projets de loi, les députés ont été unanimes sur l'importance du contenu de ces deux projets. Ils ont demandé au gouvernement d'accorder une importance particulière à la promotion de la coopération avec le Royaume d'Arabie Saoudite eu égard à la place qu'il occupe dans les coeurs de tous les Mauritaniens et à son importance économique et politique.

Les députés ont demandé qu'une attention particulière soit accordée à la colonie mauritanienne établie en Arabie Saoudite à travers notamment l'appui à la scolarité des enfants et la garantie des soins à ses éléments. Ils ont exhorté la communauté à préserver la bonne réputation dont jouissent les Mauritaniens dans ce pays depuis l'ère des Chenaguittas.

Par rapport au projet relatif à l'Agence internationale de l'Energie renouvelable, les députés se sont interrogés sur les avantages que notre pays peut tirer actuellement de ses services et des atouts énormes qu'offre l'énergie renouvelable ainsi que sur les raisons du retard de quelques projets déjà programmés dans ce cadre. Ils ont demandé au gouvernement d'élaborer des études susceptibles d'attirer les investissements permettant à notre pays d'exploiter ses ressources en matière d'énergie renouvelable.

En réponse aux interventions des députés, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Hamadi Ould Hamadi, qui représentait le gouvernement à cette séance

plénière, a indiqué que l'Etat accorde un intérêt particulier à la promotion des relations de coopération entre la Mauritanie et le Royaume d'Arabie Saoudite. Il a précisé que les relations entre les deux pays sont excellentes dans tous les domaines.

Le ministre a ajouté que cette convention illustre le niveau élevé de la coopération entre les deux pays dans la mesure où l'aide de l'Arabie Saoudite à la Mauritanie a atteint, au cours des quatre dernières années, 300 millions de dollars. Il a réaffirmé l'intérêt qu'accorde le gouvernement aux ressortissants mauritaniens à l'étranger, précisant qu'une stratégie a été adoptée pour garantir un contact permanent avec ces derniers.

Le ministre a souligné que les relations de la Mauritanie sont, plus que jamais, fortes avec tous les pays et qu'elles sont fondées sur l'intérêt du pays et le respect réciproque.

S'agissant du second projet de loi, le ministre a dit que notre pays a signé le règlement fondamental de l'Agence et a contribué à la mise en place de ses structures exécutives ainsi que l'élection de son directeur général, M. Adnane Emine. Il a ajouté que notre pays a adopté une stratégie pour le développement du secteur de l'énergie dont le troisième axe consiste en l'intégration de l'énergie renouvelable dans la politique générale de l'énergie.

Le ministre a indiqué que l'engagement de notre pays dans ce sens est traduit par la création d'une Agence nationale de développement des énergies renouvelables visant à couvrir 20 à 30 % de ses besoins en énergie renouvelable à l'horizon 2015. ●

Le Sénat adopte un projet de loi sur l'appui à la sécurité alimentaire

Réuni en plénière mercredi à Nouakchott sous la présidence de M. Bâ Mamadou dit M'Baré, son président, le Sénat, a adopté un projet de loi autorisant la ratification d'un accord de crédit signé entre la Mauritanie et le Fonds saoudien de Développement, destiné au financement du projet de sécurité alimentaire.

Dans leurs interventions, les sénateurs ont loué les efforts déployés par le gouvernement en vue d'aider les populations à surmonter la crise alimentaire et ses effets négatifs suite au déficit pluviométrique enregistré cette année. Ils ont réclamé davantage de mesures efficaces et directes en plus de précautions particulières dans la mise en oeuvre du programme d'urgence "Espoir 2012".

Pour sa part, le ministre des Affaires économiques et du Développement, M. Sidi Ould Tah, a indiqué que le programme d'urgence "Espoir 2012" sera appliqué avec la rigueur, la responsabilité et le suivi nécessaires. Il a ajouté que de nouvelles mesures seront prises pour augmenter le nombre de boutiques ouvertes dans le cadre de ce programme et leur approvisionnement suffisant à temps. Le ministre a précisé que le crédit en question se monte à 5.049.675.000 Ouguiyas remboursables sur 20 ans, avec 5 ans de différé et un taux d'intérêt annuel de 1%. Il a souligné que 30.000 tonnes de blé sont arrivées au Port de Nouakchott et seront expédiées incessamment vers les zones bénéficiaires.

Auparavant, la conférence des présidents au Sénat s'était réunie sous la présidence de M. Bâ Mamadou dit M'Baré, son président. Sa réunion a été consacrée à l'examen de deux projets de loi dont le premier est relatif au contrat d'exploration-production sur le Bloc C-10 du Bassin côtier et les deux avenants aux contrats de partage de production, respectivement des zones A et B.

Le second projet de loi autorise la ratification de l'accord de financement signé le 3 Novembre 2011 à Rome entre le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) destiné au financement du projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro, Phase 2.

Les deux projets de loi ont été soumis à la commission des Affaires économiques et de la Planification pour examen. Le gouvernement était représenté à cette réunion par Me Hamdi Ould Mahjoub, ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement.

Pour sa part, la commission des affaires économiques et du Plan du Sénat a tenu, mercredi, une réunion sous la présidence M. Mohamed Mahmoud Ould Hama Khattar, son président, pour l'examen des 4 projets de lois sui-vants:

- Projet de loi portant ratification de l'ordonnance relative à l'accord de crédit entre le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Fonds arabe pour le Développement économique et social (FADES), consacré au financement du projet de développement des systèmes électriques à Nouakchott.

- Projet de loi portant ratification de l'ordonnance relative à l'accord de crédit entre la République Islamique de Mauritanie et le FADES portant financement du projet d'alimentation de la zone de l'Aftout Charghi en eau potable

- Projet de loi relatif au contrat de prospection-production du bloc C-10 du Bassin côtier et des avenants aux contrats de partage de production, respectivement des zones A et B

- Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de financement entre le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Fonds International pour le Développement Agricole destiné au financement du projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro- phase II.

ACTUALITES

Le ministre des Affaires étrangères reçoit l'ambassadeur d'Afrique du Sud

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Hamadi Ould Hamadi, a reçu en audience, mercredi à Nouakchott, l'ambassadeur d'Afrique du Sud en Mauritanie, SEM. Johannes Jacobus Spies.

L'entretien, qui a porté sur l'examen des différents aspects de la coopération entre les deux pays et les moyens de les promouvoir, s'est déroulé en présence du directeur



des Affaires africaines au ministère de la Coopération M. Bass Eboul des Affaires étrangères et de la Abass. ●

Le ministre de l'Intérieur reçoit l'ambassadrice des Etats Unis d'Amérique

Le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, M. Mohamed Ould Boïlil, a reçu en audience, mercredi à Nouakchott, l'ambassadrice des Etats Unis d'Amérique à Nouakchott, SE Mme Jo Ellen Powell.

L'entretien, qui a porté sur les relations de coopération entre les deux pays et les moyens de les renforcer, s'est déroulé en présence du conseiller juridique du ministre, M. Mohamed Ould Saleck. ●



Le ministre du Pétrole reçoit l'ambassadeur des Emirats Arabes Unis

Le ministre du Pétrole, de l'Energie et des Mines, M. Taleb Ould Abdival, a reçu en audience mercredi à Nouakchott, SEM. Ab-dallah Mohamed Taqawi, ambassadeur de l'Etat des Emirats Arabes Unis en Mauritanie.

L'entrevue a porté sur le développement et la diversification de la coopération entre les deux pays. ●



ENROLEMENT

La ministre de la Culture exhorte les délégations régionales à contribuer à la réussite de l'opération

La ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Mme Cissé Mint Cheikh Ould Boïdé a reçu en audience mercredi les délégués régionaux de son département qui viennent de participer aux travaux de l'atelier organisé sur la programmation et l'évaluation.

A cette occasion, la ministre a insisté sur la nécessité pour les délégations régionales et les services relevant du département à contribuer à la réussite de l'opération d'enrôlement des populations. La rencontre s'est déroulée en



présence du secrétaire général du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, M. El Khalil Ould El Mehdi Ould Jiyid. ●

JEUNESSE

Clôture d'une session de formation des délégués régionaux et des inspecteurs de la jeunesse

Les travaux de la session de formation des délégués régionaux et des inspecteurs de la jeunesse au niveau de la capitale ont pris fin, mercredi à la nouvelle maison des jeunes de Nouakchott.

Cette rencontre, de trois jours, a permis aux participants d'acquérir de nouvelles connaissances en matière de planification, de suivi et d'évaluation. A cette occasion, le conseiller technique chargé de la Culture au ministère a indiqué que les participants sont désormais bien outillés à l'issue de cette formation pour accomplir pleinement leur mission sur le terrain. Il a exhorté ces derniers à contribuer à l'application du prin-



cipe de la décentralisation suivi par le département. La cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs responsables du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports. ●

ENRÔLEMENT

Campagne de sensibilisation au ministère de l'Enseignement secondaire



M. Oumar Ould Maatalla, ministre délégué auprès du ministre d'Etat à l'Education nationale, chargé de l'Enseignement secondaire, a présidé, mardi à Nouakchott, une réunion au cours de laquelle il a exhorté le personnel à se rendre aux centres de l'Agence nationale du registre des populations et des titres sécurisés en vue de se faire enrôler et de faire enrôler les membres de leurs familles.

Il a appelé les travailleurs du département à contribuer à la campagne de sensibilisation menée par les pouvoirs publics pour la réussite de l'opération d'enrôlement.

La réunion a eu lieu en présence du secrétaire général du ministère.

FORMATION

Don chinois au CFPP de Nouakchott



Le Centre de formation et de perfectionnement professionnels (CFPP) de Nouakchott a bénéficié, mercredi, de 3 véhicules légers, à trois roues, don de la société chinoise "Eugène Motor".

Dans une allocution prononcée à cette occasion, le secrétaire général du ministère délégué auprès du ministre d'Etat à l'Education nationale, chargé de la Formation professionnelle, de l'Emploi et des Technologies nouvelles, M. Baba Ould Boumeiss, a indiqué que ce don traduit la solidarité de la coopération entre les deux pays.

"Cet appui permettra au CFPP d'améliorer son rendement grâce à ces nouveaux outils, visant à le rendre capable d'accompagner le marché du travail d'une part et de bénéficier de la technologie légère et peu onéreuse, utilisée dans des domaines économiques vitaux et divers", a-t-il dit.

Prenant à son tour la parole, l'ambassadeur de la République Populaire de Chine à Nouakchott, SEM Chen Gonglai, a mis l'accent sur la solidarité des relations de coopération entre les deux pays et loué le partenariat entre la Mauritanie et la société chinoise "Eugène Motor".

Le directeur du CFPP, M. Mohamed Lemine Ould Seyid et plusieurs autres personnalités ont assisté à la cérémonie de remise du don.

MÉTÉO

Ciel peu nuageux à nuageux avec faible probabilité de pluies

La situation météorologique sera marquée par un jet subtropical qui favorisera un ciel peu nuageux à nuageux avec une faible probabilité de très fines pluies sur le Sud du Cap-Timiris au centre de l'Inchiri. Les vents resteront de direction Nord-Est à Est avec des intensités de vents de l'Ouest de (2,5 à 12 mètres par secondes). La visibilité restera temporairement affectée par sable et poussières au Sud-Est, au centre et au Nord du pays.

Températures prévues pour la journée:

	Minimales	Maximales
Bir Moghreïn....	10	22 degrés
Zouérate.....	12	24 °°°
Atar.....	14	29 °°°
Akjoujt.....	16	30 °°°
Nouadhibou....	16	24 °°°
Nouakchott....	18	28 °°°
Boutilimit....	19	29 °°°
Aleg.....	19	30 °°°
Rosso.....	18	31 °°°
Kaédi.....	20	32 °°°
Sélibaby.....	20	31 °°°
Kiffa.....	19	30 °°°
Tidjikja.....	16	27 °°°
Aïoun.....	17	27 °°°
Néma.....	17	27 °°°

Météorologie marine: Cap-Blanc: La mer restera agitée, localement forte au nord du Cap-Blanc. La houle sera de Nord et la hauteur de vagues variera de 1,25 à 4 mètres.

Cap Timiris: La mer restera agitée accompagnée d'une houle de nord à nord-ouest et la hauteur de vagues variera de 1,25 à 2,5 mètres.

Afghanistan/ Talibans: Un pas historique vers des négociations

Les talibans se sont dits mardi "prêts" à avoir un bureau politique hors d'Afghanistan pour des négociations de paix, un premier pas historique de leur part dans cette direction après dix ans de conflit avec le gouvernement de Kaboul et ses alliés de l'Otan.

Les violences se sont toutefois poursuivies dans la journée dans le pays, notamment à Kandahar (sud), un bastion des rebelles, ensanglantée par deux attentats, dont au moins un revendiqué par les talibans, qui ont tué douze personnes dont quatre enfants et quatre policiers selon des bilans provisoires.

Les talibans ont annoncé avoir trouvé un accord initial sur l'établissement d'un bureau de représentation à l'étranger avec plusieurs interlocuteurs, dont le Qatar, dans un communiqué publié sur le site "Voix du djihad", un de leurs canaux de diffusion habituels. "Alors que nous avons une forte présence à l'intérieur (de l'Afghanistan), nous sommes prêts à disposer d'un bureau politique à l'extérieur pour (participer à) des négociations", ont-ils fait savoir.

Ils demandent toutefois "en échange" la libération des prisonniers talibans détenus à la base américaine de Guantanamo (Cuba), renvoyant ainsi la balle dans le camp de Washington, qui dirige la force de l'Otan en Afghanistan et plaide avec insistance depuis plus d'un an pour des négociations. Autre signe encourageant en vue d'éventuelles discussions de paix, des responsables afghans ont annoncé mardi qu'une délégation du Hezb-i-Islami, deuxième composante de la rébellion afghane après les talibans, avait rencontré dimanche à Kaboul M. Karzaï et des diplomates américains, et parlé de paix. Mené par le célèbre chef de guerre et ancien Premier ministre Gulbuddin Hekmatyar, le Hezb-i-Islami combat lui aussi depuis dix ans le gouvernement de Kaboul et l'Otan. Très influent politiquement, il a affiché des positions plus conciliantes que les talibans, notamment à propos d'éventuelles négociations de paix, mais leur a en revanche cédé du terrain militairement ces dernières années, même s'il tient toujours des bastions dans l'est. Le communiqué des talibans n'indique pas explicitement où leur bureau de représentation pourrait être installé. Si la Turquie ou l'Arabie Saoudite ont un temps été évoquées, le Qatar est cité dans le texte. Sa capitale Doha, mentionnée avec insistance à ce sujet récemment, part donc favorite. Jusqu'ici, les talibans avaient toujours officiellement refusé de



négocier tant que l'ensemble des soldats de l'Otan n'auraient pas quitté l'Afghanistan. Selon une source proche des talibans, des contacts ont notamment eu lieu à l'automne dernier à Doha (Qatar) "entre des diplomates américains et une petite délégation de talibans menée par Tayyeb Agha", l'ancien secrétaire du leader taliban, le mollah Omar, avec qui il est toujours en contact. Au sein de la communauté internationale, l'idée de doter les talibans d'un bureau de liaison dans un pays neutre afin de faciliter d'éventuels pourparlers de paix a été évoquée à plusieurs reprises en 2011.

Depuis dix ans, les Occidentaux, qui avaient balayé les talibans en quelques semaines à la fin 2001, n'ont pu endiguer le retour et la montée en puissance progressive des insurgés dans une majorité de l'Afghanistan, profitant de la faiblesse du gouvernement central porté à bout de bras par les Occidentaux. Pour éviter un enlèvement total, la coalition, qui compte aujourd'hui quelque 130.000 hommes, a commencé l'an dernier à retirer de premières troupes de combat, avec l'objectif d'un retrait total à la fin 2014. Pressés par cette échéance, et pour éviter une guerre civile après leur retrait, les Occidentaux, notamment les Américains, ont changé leur fusil d'épaule et plaidé ces deux dernières années pour des négociations de paix avec les talibans. Quant au président afghan Hamid Karzaï, au départ hostile à tout bureau afghan à l'étranger, il s'est finalement rangé à l'avis de ses alliés.

Selon la source proche des talibans, plusieurs responsables rebelles ont récemment demandé au mollah Omar de faire preuve de flexibilité et de permettre aux talibans d'ouvrir une représentation dans un pays

musulman autre que le Pakistan. Certains espèrent que leur mouvement pourra ainsi s'affranchir de l'influence de ce voisin où nombre d'entre eux sont aujourd'hui réfugiés. Mais pour la Maison Blanche, les talibans doivent abandonner la violence en préalable au lancement d'un processus de paix en Afghanistan, des critères qui n'ont "pas changé". "Nous accueillons favorablement tout progrès dans le processus de réconciliation organisé par les Afghans, en prenant en compte le fait que les critères de la réconciliation n'ont pas changé", a réagi mardi le porte-parole du président Barack Obama, Jay Carney. "Le président a été très clair sur le fait que nous soutiendrions et participerions aux efforts de réconciliation" inter-afghans, a ajouté M. Carney lors de son point de presse quotidien.

"Nous avons toujours dit que la réconciliation avec les talibans n'aurait lieu que s'ils rompaient avec Al-Qaïda, renonçaient à la violence et respectaient la Constitution afghane, et c'est toujours le cas", a précisé le porte-parole. Les rebelles talibans se sont dits mardi "prêts" à installer un bureau politique hors d'Afghanistan pour des négociations de paix, un premier pas historique de leur part dans cette direction après dix ans de conflit avec le gouvernement de Kaboul et ses alliés de l'Otan. Ils ont toutefois réclamé "en échange" la libération des prisonniers talibans détenus sur la base américaine de Guantanamo (Cuba).

M. Carney n'a pas répondu formellement à cette demande, affirmant ne "pas être en mesure de discuter des négociations en cours ou des détenus à titre individuel". "Mais notre but de fermer Guantanamo est bien connu et compris de tous", a-t-il ajouté.

IRAN- USA

Nouvelle mise en garde contre la marine américaine dans le Golfe

Le ministre iranien de la Défense, le général Ahmad Vahidi, a lancé mercredi une nouvelle mise en garde contre la présence de la marine américaine dans le Golfe.

"Nous avons toujours dit que la présence des forces non régionales dans le Golfe Persique était nocive et ne pouvait que créer des troubles. Et nous avons par conséquent toujours demandé qu'elles ne soient pas présentes dans cette voie d'eau", a déclaré le général Vahidi, cité par l'agence iranienne Mehr. "L'Iran fera tout pour préserver la sécurité dans le détroit d'Ormuz" un canal stratégique, a-t-il ajouté.

Le porte-avions américain John C. Stennis qui se trouvait dans le Golfe a traversé la semaine dernière le détroit d'Ormuz pour se rendre en mer d'Oman, en pleine manoeuvres navales iraniennes qui ont duré 10 jours autour du détroit. Mardi, un haut responsable militaire iranien avait averti les Etats-Unis de ne pas renvoyer leur porte-avions dans le Golfe, où l'Iran se livre à une

nucléaire controversé. "Le déploiement des équipements militaires américains dans le Golfe sera maintenu au niveau qui est le sien depuis des décennies", a annoncé le porte-parole du Pentagone George Little dans un communiqué. "Nous sommes engagés à protéger les règles du commerce maritime, bases de la prospérité internationale, c'est l'une des principales raisons de la présence militaire américaine dans la région". Le Pentagone a toutefois tenu à souligner que les Etats-Unis ne recherchaient pas la confrontation avec l'Iran. "Personne dans ce gouvernement ne recherche la confrontation au sujet du détroit d'Ormuz. Il est important de faire retomber la pression", a indiqué le porte-parole dans un communiqué. Plusieurs hauts gradés iraniens ont déclaré que l'Iran pouvait fermer le détroit d'Ormuz en cas de nouvelles sanctions contre les exportations pétrolières qui assurent au pays, deuxième producteur de l'Opep, 80% de ses devises. Néanmoins,



démonstration de force autour du détroit d'Ormuz, passage stratégique pour le trafic maritime pétrolier. Mais les Etats-Unis ont promis de maintenir leurs navires de guerre déployés dans le Golfe malgré ces mises en garde, tout en soulignant qu'ils ne cherchent pas la confrontation avec l'Iran. Ces tensions ont contribué à la montée mardi des cours du pétrole, qui débute l'année sur une hausse de plus de 3% à Londres et New York. "Nous conseillons au porte-avions américain qui a traversé le détroit d'Ormuz et se trouve en mer d'Oman de ne pas retourner dans le Golfe persique", a déclaré le général Attaollah Salehi, ajoutant que "la République islamique d'Iran n'a pas l'intention de répéter son avertissement", selon le site de l'armée iranienne. Le bâtiment américain devra affronter "toute la force" de la marine iranienne s'il revenait, a prévenu l'amiral Mahmoud Moussavi, sur la chaîne iranienne de langue arabe Al-Alam. Le porte-avions américain John C. Stennis qui se trouvait dans le Golfe a traversé la semaine dernière le détroit d'Ormuz pour se rendre en mer d'Oman, en pleine manoeuvres navales iraniennes qui ont duré 10 jours autour du détroit. En dépit de ces menaces, Washington a promis de maintenir ses navires de guerre déployés dans le Golfe, la Maison Blanche estimant que les avertissements de l'Iran trahissent sa "faiblesse" et montrent selon le porte-parole de la présidence américaine, Jay Carney, l'efficacité des sanctions contre son programme

l'adjoint du chef de l'état-major des forces armées, le général Massoud Jazayeri, a déclaré mardi que l'Iran n'avait pas l'intention de fermer ce canal stratégique par où transite 35% du trafic pétrolier maritime mondial.

"Depuis longtemps, nous avons la capacité de fermer le détroit d'Ormuz (...) mais nous n'avons pas l'intention de le faire", a-t-il déclaré, selon l'agence Isna. L'éventualité de nouvelles sanctions a été envisagée par les Etats-Unis et certains pays européens pour amener l'Iran à céder sur son programme nucléaire controversé. Lundi, au dernier jour des manoeuvres navales, l'Iran a testé plusieurs missiles de croisière, notamment des missiles d'une portée de 200 km qui peuvent atteindre des cibles dans le détroit d'Ormuz, en mer d'Oman et dans le Golfe. De son côté, le chef d'état-major, le général Hassan Firouzabadi, a déclaré que les Gardiens de la révolution, l'armée d'élite du régime, allaient "bientôt" organiser des manoeuvres dans la région du Golfe, dont ils sont responsables alors que l'armée régulière est chargée de contrôler la mer d'Oman.

Réagissant aux menaces de sanctions pétrolières, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Ramin Mehmanparast, a estimé mardi que "la situation énergétique dans le monde n'est pas telle que l'on puisse exclure un pays comme l'Iran qui possède les quatrièmes réserves de pétrole et les deuxièmes réserves de gaz dans le monde".

NUCLÉAIRE

La Chine "opposée à des sanctions unilatérales" américaines contre l'Iran

Pékin s'est dit mercredi "opposé à des sanctions unilatérales" contre Téhéran, en référence à la loi de financement du Pentagone qui renforce les sanctions contre le secteur financier de l'Iran, afin de contraindre ce pays à abandonner son programme nucléaire.

"La Chine s'oppose à ce qu'une loi nationale prévale sur les règlements internationaux et impose des sanc-

tions unilatérales à d'autres pays", a déclaré le porte-parole de la diplomatie chinoise, Hong Lei, en réponse à une question sur cette loi promulguée samedi par Barack Obama. Les nouvelles mesures prévoient d'autoriser le président américain à geler les avoirs de toute institution financière étrangère qui commercerait avec la Banque centrale iranienne dans le secteur du

pétrole. L'Union européenne réfléchit parallèlement à un possible embargo sur le pétrole iranien.

La tension est actuellement très vive au moment où Téhéran vient de tester lundi de nouveaux missiles dans la région du détroit d'Ormuz et a menacé de fermer ce détroit par où transite 35% du trafic pétrolier maritime mondial, en cas de nouvelles sanctions internationales.

Rassemblee par: Babouna Diagana

Négociations palestino - israéliennes : Rencontre "positive" à Amman



Israéliens et Palestiniens se sont rencontrés mardi pour la première fois depuis septembre 2010, et selon la Jordanie, pays hôte de cette rencontre, les deux parties prévoient de se revoir après cette rencontre "positive".

"Toutes les parties ont exprimé leur engagement dans une solution à deux Etats", a indiqué le ministre des Affaires étrangères jordanien Nasser Jawdeh, qualifiant de "positives" les trois heures et demie de rencontres. Israéliens et Palestiniens avaient souligné qu'elles ne devaient pas être considérées comme une relance du processus de paix. "La partie palestinienne a présenté un document qui représente sa vision sur les frontières et la sécurité. La partie israélienne l'a reçu, promettant de l'étudier au cours des prochaines semaines", a affirmé M. Jawdeh à la presse. "Nous avons décidé que les rencontres se poursuivraient en Jordanie et que l'annonce des réunions" serait faite par la Jordanie, a-t-il ajouté. Les Etats-Unis ont salué "cette évolution positive". "Les résultats que les deux parties disent vouloir ne peuvent être obtenus qu'à la table des négociations", a déclaré le

porte-parole du président américain Barack Obama, Jay Carney, soulignant que M. Obama "fait tout son possible pour faire revenir" les protagonistes à cette table.

Le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a "félicité" les négociateurs et les a encouragés à aller plus loin "pour établir une dynamique vers une paix durable". Les délégués palestiniens Saëb Erakat et israélien Yitzhak Molcho ont tenu une réunion plénière avec les représentants du Quartette (Etats-Unis, Russie, Union européenne et ONU), avant de se réunir bilatéralement en présence du ministre jordanien.

La Jordanie, signataire d'un traité de paix avec Israël en 1994, a tenu à ce que cette réunion ait lieu à Amman, loin de la clandestinité qu'elle adopte généralement lors de rencontres avec les Israéliens. C'est la première fois que l'envoyé spécial du Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et le négociateur palestinien se voient publiquement depuis septembre 2010.

Les deux parties ont néanmoins campé sur leurs positions, soulignant qu'il ne s'agit pas de la reprise

des négociations de paix directes suspendues depuis près de 16 mois. "L'exigence palestinienne est connue: que les Israéliens acceptent des références précises pour le processus de paix et arrêtent la colonisation, auquel cas nous sommes prêts à reprendre les négociations", a déclaré mardi le président palestinien Mahmoud Abbas. Cette réunion a pour but de "faire avancer le processus de paix et rapprocher les points de vue", a-t-il déclaré à la presse, espérant "des résultats aujourd'hui ou dans les deux prochains jours pour préparer un terrain favorable à la reprise des négociations". "Il s'agit d'un développement positif. C'est la première fois depuis longtemps que les Palestiniens sont disposés à venir parler avec nous directement sans conditions préalables", s'est félicité pour sa part le vice-Premier ministre israélien Dan Méridor. Il a prévenu que cette rencontre exploratoire ne constituait pas un retour à la table des négociations, précisant qu'Israël, qui refuse jusqu'à présent le gel de la colonisation et les bases de discussions réclamées par les Palestiniens, ne dévoilerait ses positions que dans le cadre de discussions directes.

Le Quartette a fixé aux deux parties l'échéance du 26 janvier pour présenter leurs propositions détaillées en vue d'un règlement de paix. La réunion, dénoncée les Frères musulmans, principale force d'opposition en Jordanie, a aussi été critiquée par plusieurs mouvements palestiniens. Les islamistes du Hamas, au pouvoir à Gaza, ont demandé à la direction palestinienne de boycotter la rencontre avec l'émissaire israélien, et le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP, gauche nationaliste) a qualifié l'initiative d'"erreur fatale".

Nigeria: Un mort dans l'attaque d'un commissariat

Des hommes armés ont attaqué un commissariat dans l'Etat de Jigawa (nord du Nigeria), tuant une adolescente au cours du premier incident de ce type depuis l'entrée en vigueur de l'état d'urgence dans plusieurs zones touchées par des attaques de la secte islamiste Boko Haram.

"Des hommes armés ont tiré dans tous les sens contre le poste de police et ont poussé nos hommes à riposter, tuant une jeune fille qui tentait de s'enfuir et blessant un policier", a déclaré le commissaire de police local, Hashimu Argungu, sur cette attaque survenue mardi soir.

Les assaillants "ont lancé un engin explosif sur le commissariat, il n'a pas explosé, ce qui a évité au commissariat d'être détruit, même si ses murs ont été criblés de balles", a-t-il ajouté, précisant que l'attaque de mardi soir a visé un commissariat situé dans la ville de Birniwa à la frontière avec l'Etat de Yobe. Une enquête a été ouverte, a indiqué le responsable, ajoutant qu'il n'était pas en mesure de dire qui sont les auteurs de ces violences. Plusieurs attaques de ce type dans le nord du Nigeria ont été attribuées à Boko Haram.

Le président nigérian Goodluck Jonathan a décrété l'état d'urgence ce week-end dans plusieurs zones du Nigeria, dont l'Etat de Yobe - voisin de celui de Jigawa - où les attaques de la secte ont fait des centaines de morts ces derniers temps. Cette mesure a été prise après les attaques revendiquées par Boko Haram qui ont fait une cinquantaine de morts le 25 décembre dernier, dont la grande majorité a été tuée à la sortie d'un office religieux dans une église près d'Abuja.

Boko Haram qui se réclame de talibans afghans - a revendiqué de nombreuses attaques, dont l'attentat suicide perpétré en août 2011 contre le siège de l'ONU à Abuja qui avait fait 25 morts.

Les attentats commis le 25 décembre dernier ont provoqué des vagues de craintes et de consternation au Nigeria et dans le monde. Des

musulmans sont fréquemment victimes des attentats de Boko Haram dont les attaques ont principalement lieu dans le nord-est du Nigeria, mais celles du 25 décembre dernier ont spécifiquement visé des églises. La communauté chrétienne nigérienne a menacé de recourir à l'auto-défense si les violences se poursuivaient au Nigeria - 160 millions d'habitants - dans un pays divisé entre un Nord pauvre à dominante musulmane et un Sud plus riche, surtout chrétien et animiste. Boko Haram a fixé dimanche soir un ultimatum de trois jours aux chrétiens vivant dans le Nord majoritairement musulman du Nigeria pour partir et menacé de combattre les troupes gouvernementales dans des zones où l'état d'urgence a été décrété. Tard dimanche, Abul Qaqa, qui s'exprime régulièrement au nom du groupe islamiste, a déclaré que Boko Haram donnait "un ultimatum de trois jours aux chrétiens pour quitter le Nord du Nigeria". Il a aussi prévenu que la secte combattrait les troupes gouvernementales dans des zones où l'état d'urgence a été décrété après une récente vague d'attentats. Les autorités ont indiqué ne pas prendre au sérieux ces menaces mais avoir tout de même pris des mesures préventives. "Bien que nous considérons la menace de Boko Haram dépourvue de tout fondement, sur la base des informations de nos services de renseignements, nous sommes en alerte pour parer à toute éventualité", a déclaré à l'AFP le porte-parole de la police, Yemi Ajayi.

Le responsable de Boko Haram avait proféré ces menaces lors d'une audio-conférence avec des journalistes. Le groupe semble divisé en plusieurs factions et d'autres individus ont déjà par le passé affirmé parler au nom du groupe. D'autre part, les syndicats devaient se rencontrer mercredi et décider de la date d'une grève nationale pour protester contre la hausse du carburant. Le président Jonathan devait aussi réunir son cabinet.

Soudan du Sud:

L'ONU lance un appel à l'aide d'urgence



Des milliers de Sud-Soudanais frappés par les récentes violences interethniques dans le village de Pibor, situé dans la province orientale de Jonglei, ont un besoin urgent d'aide, ont averti mercredi les Nations unies.

"Une opération d'urgence sera nécessaire dans les semaines à venir pour aider les gens déracinés par les violences", a déclaré Lise Grande, coordinatrice de l'action humanitaire

de l'ONU dans le pays. "Des centaines de personnes qui s'étaient réfugiées dans le bush reviennent au village. Elles sont extrêmement vulnérables et ont besoin d'aide," a-t-elle poursuivi dans un communiqué.

Quelque 6.000 jeunes hommes armés de la tribu des Lou Nuer ont marché ces derniers jours sur Pibor, un village de la tribu des Murle qu'ils accusent d'avoir dérobé leurs

animaux. Ils ont au passage brûlé des huttes et pillé un hôpital de Médecins sans frontières (MSF).

Les violences ont forcé "des dizaines de milliers de personnes" à fuir leurs maisons, ont entraîné la destruction de logements, des moyens de subsistance de la population et entravé l'acheminement de l'aide, a encore ajouté Mme Grande. Selon des témoignages encore difficilement vérifiables, jusqu'à 150 personnes, essentiellement des femmes et des enfants, auraient été tuées en tentant de fuir Pibor. Le nombre de morts pourrait se compter "en dizaines, peut-être en centaines," a de son côté estimé Mme Grande. D'une façon générale, "les opérations humanitaires sont menacées par une insécurité persistante dans la région," a-t-elle ajouté. En 2011 à Jonglei, les violences interethniques, les attaques de campements visant à voler du bétail et les opérations de représailles ont fait plus de 1.100 morts et forcé quelque 63.000 personnes à quitter leur domicile, selon un rapport de l'ONU. Dans cette province comme dans d'autres, ces violences interethniques, très souvent liées à des histoires de vol de bétail, constituent une réelle menace à la stabilité du tout jeune pays, indépendant de Khartoum depuis juillet.

USA:

Mitt Romney gagne de justesse dans l'Iowa

Mitt Romney a battu d'extrême justesse mardi soir le conservateur Rick Santorum dans l'Iowa (centre), remportant le premier d'une longue série de scrutins pour désigner le candidat républicain qui affrontera Barack Obama à la présidentielle de novembre 2012.

Les deux hommes ont fini à huit voix d'écart à l'issue des "caucus" ou assemblées d'électeurs organisées dans l'Iowa, un Etat rural du centre du pays, qui donne traditionnellement le coup d'envoi des primaires. Au total, 122.255 électeurs républicains ont participé aux 1.774 assemblées, ce qui constitue une participation record. Vers 2H30 locales (08H30 GMT), les résultats définitifs du premier scrutin de la présidentielle américaine, longtemps attendus en raison de cet écart de voix historiquement faible entre les deux hommes de tête, sont enfin tombés. M. Santorum, auteur d'une remontée spectaculaire dans les sondages ces derniers jours, et Mitt Romney ont tous deux remporté 25% des voix et le conservateur atypique Ron Paul se place troisième avec 21% des voix. Newt Gingrich a attiré 13% des bulletins, devant le Texan Rick Perry (10%) et Michele Bachmann (5%).

Après ce scrutin, tous les regards se tournent désormais vers le New Hampshire (nord-est), où le deuxième scrutin de la campagne se déroulera le 10 janvier.

Quelque temps avant l'annonce des résultats, Mitt Romney a félicité Rick Santorum pour sa "victoire", ajoutant que c'était une victoire pour lui aussi. Sûr de lui, l'ancien homme d'affaires de 64 ans, a tourné la page de l'Iowa en se projetant déjà vers le New Hampshire. "Au New Hampshire et finissons le travail", a-t-il dit après avoir une fois de plus affirmé que le président Obama ne ferait pas plus d'un mandat. M. Romney s'est maintenu constamment en position de favori potentiel ces derniers mois, mais n'a jamais réussi à dépasser la barre des 25% d'intentions de vote, faute d'obtenir le soutien de la base républicaine.

En 2008, lors de sa première candidature à la présidentielle, il avait déjà terminé en deuxième position dans l'Iowa, avant de s'effondrer ensuite au profit de John McCain. Rick Santorum, 53 ans, ancien sénateur de Pennsylvanie a fait une campagne avec peu de moyens entièrement concentrés sur cet Etat dont il a sillonné les 99 comtés.

PUBLICITECOMMISSION SOUS REGIONALE DES PECHEES (CSRP)
SECRETARIAT PERMANENT

NOM DU PROJET : "APPUI A LA COMMISSION SOUS REGIONALE DES PECHEES POUR LE DEVELOPPEMENT D'INITIATIVES DE COGESTION ET POUR L'INTEGRATION DES AIRES MARINES PROTEGEES DANS L'AMENA-GEMENT DES PECHEES EN AFRIQUE DE L'OUEST"

Volet 3.4 " Fonctionnement du projet et appui à la maîtrise d'ouvrage "

**Financement AFD
Convention N°: CZZ3056 01 B**

EVALUATION A MI-PAROURS DU PROJET " APPUI A LA COMMISSION SOUS REGIONALE DES PECHEES POUR LE DEVELOPPEMENT D' INITIATIVES DE COGESTION ET L'INTÉGRATION DES AMP DANS L'AMÉNAGEMENT DES PÊCHES EN AFRIQUE DE L'OUEST "

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

La Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) est une organisation intergouvernementale créée le 29 Mars 1985 par voie de convention. Son siège est à Dakar, Sénégal, et les sept Etats ci-après sont membres de la CSRP : le Cap Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone.

La CSRP est une institution de coopération halieutique au service de ses Etats membres. En plus des cotisations des Etats membres, la CSRP est financée par plusieurs bailleurs dont l'AFD.

La CSRP est articulée autour de trois organes constitutifs que sont la Conférence des Ministres (organe décisionnel), le Comité de Coordination (organe technique consultatif) et le Secrétariat Permanent (organe exécutif des décisions de la conférence des Ministres).

Le 12 février 2008, l'Agence Française de Développement (AFD) a signé une Convention de Financement d'une subvention de 5.000.000 euros avec la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) pour la mise en œuvre du projet " Appui à la Commission Sous Régionale des Pêches pour le développement d'initiatives de cogestion et l'intégration des AMP dans l'aménagement des pêches en Afrique de l'Ouest ", dédié à l'aménagement durable des pêches dans la sous-région.

Ce projet appuiera notamment la démarche d'initiatives de cogestion entreprises au niveau des pays de la sous-région, ainsi que la production de connaissances en réponse aux besoins de l'aménagement et l'élaboration des systèmes de suivi et d'évaluation de l'efficacité des AMP comme outils pour la gestion des pêches.

La convention citée ci-dessus prévoit une évaluation à mi-parcours qui vise à produire des connaissances sur les actions publiques, notamment quant à leurs effets, dans le double but de permettre aux

citoyens d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, la cohérence et les impacts.

La CSRP compte sélectionner ; à partir d'une liste restreinte, un consultant qui sera chargé d'effectuer ladite évaluation.

En vue de confectionner cette liste restreinte, la CSRP invite les candidats intéressés à déposer le aa/bb/2012 à son siège Amitié 3, villa 4430 B.P 25 485 Dakar/Sénégal. Email: spcsrp@gmail.com

Téléphone : 00 221 33 864 04 75. Télécopie : 00 221 33 864 04 77, site www.spcsrp.org, un dossier de candidature comprenant :

- une présentation détaillée et complète du candidat (notée sur 10 points);
- Les références du candidat dans le secteur des pêches en Afrique de l'Ouest (notées sur 20 points);
- Les références du candidat en matière d'évaluation de projets de renforcement des capacités institutionnelles (notées sur 20 points);
- Les références du candidat en matière d'évaluation de projets de renforcement des capacités institutionnelles des organisations régionales (notées sur 20 points);
- Les moyens humains du candidat (cv à joindre) composés d'un expert international dans l'évaluation de projets de renforcement des capacités institutionnelles (noté sur 15 points) et un expert international dans l'aménagement des pêches (noté sur 15 points).

Les candidats retenus dans la liste restreinte recevront une Demande de proposition.

**Le SECRETAIRE PERMANENT
Monsieur KANE CIRE AMADOU**

DEPISTAGE DU VIH/SIDA

Où dois-je me rendre ?

- Au Centre National d'Hygiène (CNH)/Centre de Dépistage Volontaire et Anonyme (CDVA)
- Au CNTS (Centre National de Transfusion Sanguine)
- Au Centre de Kiffa
- A l'Hôpital militaire de Nouakchott.
- Au Centre médical Alpha de Sebkha sis cinéma Saada.

D'autres centres seront ouverts dans les capitales régionales.

Les analyses du dépistage du VIH sont **gratuites et confidentielles**, vos résultats ne seront connus que par vous.

Toute l'actualité en Mauritanie sur le site web
de l'Agence Mauritanienne d'Information

(AMI)

SITE WEB.<http://www.ami.mr>

Vous pouvez aussi consulter en ligne le Quotidien

Horizons à l'adresse suivante :

<http://www.ami.mr/Horizons/index.htm>

POUR BIEN VENDRE

ET BIEN ACHETER

FAITES CONFIANCE AUX

ANNONCES DE

HORIZONS

222 45 25 27 77

PUBLICITÉ

Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés

Suivi enrôlement : semaine du 29/12/2011 au 05/01/2012

	Willaya	Moughataa	Total au 28 Décembre 2011	Jeudi 29/12/2011	Dimanche 01/01/2012	Lundi 02/01/2012	Mardi 03/01/2012	Nbre total d'enrôlement
1	Hodh Chargui	Néma	3 366	70		61	36	3 533
2		Amourj	965	24		40	37	1 066
3		Bassiknou	1 015	16		38	25	1 094
4		Djiguenni	5 089	116		102	115	5 422
5		Timbedra	5 825	90		104	96	6 115
6		Dhar	74	22		17	21	134
Total Hodh Chargui								17 364
1	Hodh Gharbi	Aïoun	6 753	93		189	168	7 203
2		Tamchekit	1 523	16		0	10	1 549
3		Koubeni	4 538	58		88	101	4 785
4		Tintane	3 551	0		0	0	3 551
Total Hodh El Gharbi								17 088
1	Assaba	Kiffa	6 564	70		103	118	6 855
2		Kankoussa	5 098	42		76	35	5 251
3		Boumeïd	936	16		9	6	967
4		Guerou	4 922	193		52	57	5 224
5		Barkowel	1 109	71		49	53	1 282
Total Assaba								19 579
1	Gorgol	Kaédi	7 088	149		125	124	7 486
2		Mounguel	3 810	59		83	63	4 015
3		Maghama	1 068					1 068
4		M'Bout	4 080	85		0	167	4 332
2823								16 901
1	Brakna	Aleg	8 299	83		34	89	8 505
2		Bababé	3 221	60		34	49	3 364
3		M'Bagne	2 072	0		75	57	2 204
4		Maghta Lahjar	5 459	76		115	121	5 771
5		Boghé	6 411	145		85	104	6 745
Total Brakna								26 589
1	Trarza	Rosso	7 037	125		116	117	7 395
2		Ouad Naga	1 816	49		55	12	1 932
3		Keur Macène	3 044	77		82	58	3 261
4		R'Kiz	4 615	115		103	95	4 928
5		Boutilimit	6 122	111		97	65	6 395
6		Mederdra	2 271	69		58	44	2 442
Total Trarza								26 353
1	Adrar	Atar	7 968	104		114	113	8 299
2		Aoujeft	1 907	54		47	29	2 037
Total Adrar								10 336
1	Dakhlet Nouadhibou	Nouadhibou	10 102	115		109	116	10 442
2		Nouadhibou2	192	111		107	103	513
Total Dakhlet Nouadhibou								10 955
1	Tagant	Tidjikdja	3 672	122		74	79	3 947
2		Moudjeria	2 146	46		47	31	2 270
Total Tagant								6 217
1	Guidimagha	Sélibaby	5 625	87		97	94	5 903
2		Ould Yengé	3 797	0		16	39	3 852
Total Ghidimagha								9 755
1	Tiris Zemmour	Zoueirat	7 301	139		112	101	7 653
2		F'Derek	946	30		29	15	1 020
Total Tiris Zemmour								8 673
1	Inchiri	Akjoujt	4 617	93		90	69	4 869
Total Inchiri								4 869
1	Nouakchott	Tevragh Zeina	11 911	267		234	203	12 615
2		Sebkha	9 627	107		112	97	9 943
3		El Mina	11 333	209		128	219	11 889
4		Riyad	11 409	203		123	168	11 903
5		Arafat	11 147	149		81	146	11 523
6		Toujounine	10 495	174		113	141	10 923
7		Dar Naïm	12 473	220		292	272	13 257
8		Ksar	8 822	233		124	184	9 363
9		Teyaret	10 348	140		92	139	10 719
Total Nouakchott								102 135
Total Général :			263 579	4 703		4 131	4 401	276 814

PUBLICITE



(SNDE)

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

1. OBJET

La Société Nationale d'Eau (SNDE), société nationale à capitaux publics de droit mauritanien dont le siège social est sis à Nouakchott BP : 796, lance un appel d'offres international pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de renforcement du réseau de distribution d'Eau Potable de Tevragh Zeina désigné ci-après par " Projet de Réhabilitation et de Renforcement du réseau de répartition et de distribution de la ville de Nouakchott".

Le projet est réalisé sur financement du Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe et le Gouvernement Mauritanien.

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX

Les travaux de réhabilitation du réseau de distribution de Tevragh Zeina, objet du lot 4, comprennent:

- réhabilitation de 117 km, de conduites en PEHD (75 à 500 mm),
- Extension de 11 km de conduites en PEHD de diamètres (75 à 315)
- reprise de 3900 branchements existants
- réalisation de 3100 nouveaux branchements

3. APPEL A LA CONCURRENCE

Le présent Appel d'Offres est ouvert aux entreprises ou groupements d'entreprises disposant de compétences dans le domaine de pose de conduites d'eau potable en PEHD en milieu urbain.

Les expériences des maisons mères ou filiales ne seront prises en compte dans l'évaluation que lorsqu'elles font partie du Groupement ayant présenté une offre.

Les entreprises, qui sont déjà attributaires de plus de deux lots des travaux du projet de distribution de la ville de Nouakchott, ne seront pas retenues pour l'exécution des lots 3 et 4.

Une entreprise, qui est déjà attributaire d'un seul lot des travaux du projet de distribution de la ville de Nouakchott, ne pourra être retenue que pour l'un des lots 3 et 4.

Les candidats sont prévenus que toute forme d'association ou de filiation avec le ou les consultant(s) ou toute autre entité qui a été auparavant impliquée dans la réalisation des études techniques ou la supervision des travaux objet du projet, est incompatible avec la participation au présent Appel d'Offres. En conséquence, l'offre d'un soumissionnaire tombant sous cette incompatibilité sera rejetée.

4. RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**5.1 Acquisition du dossier d'appel d'offres**

Le dossier d'appel d'offres, en langue française, peut être retiré aux adresses suivantes:

Société Nationale de l'Eau
Responsable des Marchés
BP 796 - Nouakchott - République Islamique de Mauritanie TEL:45 24 1603

5.2 Prix d'acquisition du dossier

Le prix d'acquisition du dossier est fixé à 80 000UM (quatre vingt mille Ouguiyas).

5.3 Modalités de règlement

Par chèque bancaire certifié, établi au profit de la SNDE, ou par virement dans l'un des comptes suivants BNCI compte N° 130334 150193 ouvert au nom de la SNDE,

BCI compte N° 00617811482 ouvert au nom de la SNDE,

- GBM compte N° 240402 2037 ouvert au nom de la SNDE,

BNM compte N° 3421 ouvert au nom de la SNDE,

BAMIS compte N° 01001302001 94 ouvert au nom de la SNDE,

BANQUE EL AMANA compte N° 07115071150 ouvert au nom de la SNDE,

5. DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES

Les soumissions seront rédigées en langue française conformément au modèle figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres. Elles devront être remises sous pli fermé à l'adresse suivante:

Monsieur le Président de la Commission des Marchés d'Investissement de la SNDE BP 796, Nouakchott-REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE.

Elles devront parvenir ou être déposées à cette adresse au plus tard le 16/02/2012 à 12 H (heure GMT).

Les soumissionnaires doivent obligatoirement joindre à leurs offres, les pièces suivantes justifiant leur position régulière vis-à-vis de la législation et de la réglementation en vigueur:

1. Attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale;
 2. Attestation du Directeur des impôts;
 3. Attestation fiscale délivrée par le Trésorier Général;
 4. Attestation du Directeur du Travail;
 5. Attestation de la Banque Centrale de Mauritanie certifiant que le soumissionnaire ne figure pas sur la liste des contentieux et comptes gelés;
 6. Attestation de régularité vis-à-vis du Laboratoire National des Travaux Publics;
 7. Une attestation du Directeur du Commerce Extérieur (carte import export) ;
- En outre, pour les soumissionnaires étrangers:
8. Attestation de non faillite et de non liquidation judiciaire ou le cas échéant, un document équivalent dans le pays d'origine délivré par les autorités compétentes,
 9. Attestation de non poursuite judiciaire
 10. Attestation de nationalité
 11. Attestation du Registre de Commerce

6. GARANTIE DE SOUMISSION ET DELAI D'ENGAGEMENT

Une garantie de soumission d'un montant égal ou équivalent à Quatre vingt dix (90) millions d'ouguiyas, établie sous forme de cautionnement libellé conformément au modèle joint au présent Dossier d'Appel d'Offres (cf. modèle de garantie de soumission, pièce n° 1.1) et émis par un établissement bancaire agréé et établi en Mauritanie, acceptable par le maître d'ouvrage. La validité de cette garantie est de 180 jours à partir de la date limite de remise des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 180 jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

7. PRESENTATION DES OFFRES

L'offre sera fournie en cinq (5) exemplaires dont un (1) original. L'original et les quatre copies seront présentés comme indiqué ci-après:

a) Les quatre exemplaires et l'original de l'offre technique (dont le contenu est défini au paragraphe 7.7. du RPAO) seront placés dans une première enveloppe scellée portant le nom du soumissionnaire et la mention:

"Offre technique"

- Lot n04 : Réseau de distribution de Tevraghzeina "
- Projet de Réhabilitation et de Renforcement du réseau de répartition et de distribution de la ville de Nouakchott "

b) Les quatre exemplaires et l'original de l'offre financière (dont le contenu est défini au paragraphe 7.8. du RPAO) seront placés dans une seconde enveloppe scellée portant le nom du soumissionnaire et la mention:

"Offre financière"

- Lot n°4 : Réseau de distribution de Tevragh Zeina "
- Projet de Réhabilitation et de Renforcement du réseau de répartition et de distribution de la ville de Nouakchott "

c) Les deux enveloppes précédentes seront regroupées dans une troisième enveloppe ou contenant scellée, portant exclusivement les mentions suivantes:
- Monsieur le Président de la Commission des

Marchés d'Investissement de la Société Nationale de l'Eau (SNDE)

Projet de renforcement des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable de Nouakchott

Lot n04 : Réseau de distribution de Tevragh Zeina
Pli à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture"

L'enveloppe ou le contenant extérieur ne doit porter aucune indication autre que celles indiquées ci-dessus et ne devra en aucune façon permettre d'identifier le soumissionnaire.

8. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres techniques et financières se fera en deux temps :

Premier temps : ouverture des offres techniques :

L'ouverture aura lieu en séance publique, le 16/02/2012 à 12 H (heure GMT) dans la salle de réunion de la Direction Générale de la SNDE.

Deuxième temps : Ouverture des offres financières**9. EVALUATION DES OFFRES**

L'évaluation des offres sera faite de la manière suivante: Examen préliminaire des offres:

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la SNDE vérifiera pour chaque offre:

- (i) La présentation de l'offre;
- (ii) La signature de l'offre par une personne dûment habilitée;

(iii) La validité de la caution de soumission et sa conformité au modèle figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres;

(iv) La vérification de la présence des documents exigés dans le Dossier d'Appel d'Offres;

Evaluation des offres techniques:

L'évaluation des offres techniques sera faite selon la grille indiquée à l'article 9.4.2 du RPAO.

Toutefois, l'offres technique ne doit pas comporter une réserve qui:

- affecte significativement l'étendue, la qualité ou la réalisation des travaux ou ;

- limite sensiblement les droits du Maître d'ouvrage ou les obligations de l'Entrepreneur au titre du marché ou;

- affecte injustement, si elle est rectifiée, la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel.

Les candidats dont les offres techniques obtiennent une note supérieure ou égale à 75/100 seront retenus pour l'évaluation financière.

Evaluation des offres financières:

La commission vérifiera les offres et rectifiera les erreurs de calcul éventuelles.

Après la correction des erreurs et pour la comparaison des offres, les prix seront convertis en ouguiyas par application du taux de change à la vente des devises en compte applicable par la Banque Centrale de Mauritanie à la date limite du dépôt des offres.

L'offre corrigée Offc est égale à l'offre proposée par le soumissionnaire à laquelle seront apportées les corrections d'erreurs de calcul éventuelles, ajustée par les rabais inconditionnels et la marge préférentielle de 5%.

Les soumissionnaires bénéficiaires de la marge préférentielle sont:

- Une entreprise koweïtienne ou mauritanienne seule ou en groupement entre eux,

- Une entreprise mauritanienne ou koweïtienne en groupement avec une entreprise d'autre nationalité.

Les rabais conditionnels ne seront pas pris en compte lors de l'évaluation des offres;

Ensuite, les offres seront classées par ordre croissant selon la valeur de l'offre corrigée (Offc).

Le soumissionnaire classé premier (dont l'offre corrigée Offc est la moins élevée et n'est pas jugée anormalement la moins basse) sera déclaré adjudicataire provisoire sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

Le Directeur Général
Yall Zakaria

PUBLICITE

République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice

Ministère des Finances

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et
de l'Aménagement du Territoire

Dans le cadre de la politique du Gouvernement visant la modernisation et l'attractivité de nos villes, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de lots destinés aux commerces et services dans la zone d'extension et de modernisation de la ville de Rosso.

La vente aux enchères est ouverte aux personnes physiques et morales de nationalité mauritanienne ou étrangère.

Le cahier de charges définissant les clauses et conditions générales de vente ainsi que le plan de la zone concernée peuvent être retirés à la Direction Générale des Domaines et du Patrimoine de l'Etat; contre reçu de versement de 20.000 UM délivré par le receveur des Domaines. Le prix plancher est de 2000 UM/ m²

La séance publique de vente aux enchères se déroulera le samedi 21 janvier 2012 à 11 heures dans la salle de réunions de la Délégation Régionale du Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille à Rosso.

**Le Secrétaire Général
du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de
l'Aménagement du Territoire**

**Le Secrétaire Général du
Ministère des Finances**

Premier Ministère

Commission de Reforme des Véhicules Tous Terrains

Communiqué de Presse

La commission de Reforme des Véhicules Tous Terrains informe le public qu'un nombre de 74 véhicules tous terrains sera mis en vente aux enchères publiques le mardi 15 janvier 2012 au Garage du CSA près du Bataillon BB de 9 heures à 13 heures.

Les conditions de cette vente sont les suivantes:

- Le parc sera vendu en lots de 5 véhicules;
- Un prix plancher est attribué à chaque lot, au dessous duquel ce lot ne peut être vendu;
- Chaque individu peut soumissionner à tous les lots;
- Chaque soumissionnaire a droit à acheter 3 lots au maximum,
- Le paiement du prix des lots s'effectue immédiatement à la Caisse du receveur domanial;
- L'acheteur s'engage à prendre les véhicules dans l'état où ils sont le jour de l'opération;
- Le PV de la Commission constitue l'acte de vente définitif des lots;
- L'acheteur doit procéder à l'enlèvement des véhicules dans les 72 heures;

La liste des véhicules et des lots sera affichée sur site. Les personnes intéressées peuvent examiner les véhicules en question le 11 et 12 janvier 2012.

**Le Président
Abdallahi Ould Ahmed Damou**

AUTORITE DE REGULATION
CONSEIL NATIONAL DE REGULATION

**Avis d'Appel d'Offres pour la délégation du service
public d'électricité**

Dans le cadre du projet d'électrification rurale, réalisé par l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services, l'Autorité de Régulation (ARE) envisage de sélectionner un opérateur auquel sera attribuée une licence de délégation du service public d'électricité dans la localité de Adel Bagrou (Wilaya du Hodh Charghi), constituant un seul lot.

Ce lot est financé par l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services (AP AUS) et l'Union Européenne (Facilité Energie/DE/ACP)

L'appel d'Offres est ouvert à toute personne physique ou morale de droit privé, établie en Mauritanie.

Les informations complémentaires peuvent être obtenues au siège de l'ARE à l'adresse suivante:

428, Rue 23023 Ksar

BP 4908 Nouakchott Tél. 5291270 Fax 5291279.

Les dossiers peuvent être retirés sur présentation d'un avis de versement d'une somme forfaitaire non remboursable de 10 000 UM en faveur de l'ARE, auprès de l'une des banques suivantes:

BCM, GBM, BADH, BCI, BAMIS, BMCI, BNM, BACIM.

Les offres devront parvenir à Monsieur le Président du Conseil National de Régulation au plus tard le mardi 24 janvier 2012 à 12 heures TU.

L'ouverture des plis aura lieu, en séance publique, dans les locaux de l'ARE, le mardi 24 janvier 2012 à 12 heures 15 TU.

L'ARE se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent appel d'offres.

**Le Président du Conseil National de Régulation
Nani OULD CHROUHGA**

هناك دائما جديد مع ماتال

Toujours du nouveau avec Mattel

ساعة 15 HEURES

صالحة لمدة 30 يوما Valable 30 Jours

12 000 UM أوقية

اضغطوا *189# Tapez

10h Mattel vers Mattel من ماتال إلى ماتال 10 نس

5h Opérateurs Nationaux نحو الشبكات الوطنية 5 نس

50 SMS Mattel vers Mattel نحو ماتال 50 SMS

132

Mattel
www.mattel.mr

PUBLICITE



(SNDE)

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

1. OBJET

La Société Nationale d'Eau (SN DE), société nationale à capitaux publics de droit mauritanien dont le siège social est sis à Nouakchott BP : 796, lance un appel d'offres international pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de renforcement du réseau de distribution d'Eau Potable de Sebkha et El Mina désigné ci-après par "Projet de Réhabilitation et de Renforcement du réseau de répartition et de distribution de la ville de Nouakchott".

Le projet est réalisé sur financement du Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe et le Gouvernement Mauritanien.

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX

Les travaux de réhabilitation du réseau de distribution de Sebkha et El Mina objet du lot 3 comprennent:

- Réhabilitation de 141 km, de conduites en PEHD (75 à 500 mm)

- Extension de 60 km de conduites en PEHD de diamètres (75 à 315)

- Reprise de 7500 branchements existants

- Réalisation de 17000 nouveaux branchements

3. APPEL A LA CONCURRENCE

Le présent Appel d'Offres est ouvert aux entreprises ou groupements d'entreprises disposant de compétences dans le domaine de pose de conduites d'eau potable en PEHD en milieu urbain.

Les expériences des maisons mères ou filiales ne seront prises en compte dans l'évaluation que lorsqu'elles font partie du Groupement ayant présenté une offre.

Les entreprises qui sont déjà attributaires de plus de deux lots des travaux du projet de distribution de la ville de Nouakchott ne seront pas retenues pour l'exécution des lots 3 et 4.

Une entreprise qui est déjà attributaire d'un seul lot des travaux du projet de distribution de la ville de Nouakchott ne pourra être retenue que pour l'un des lots 3 et 4.

Les candidats sont prévenus que toute forme d'association ou de filiation avec le ou les consultant(s) ou toute autre entité qui a été auparavant impliquée dans la réalisation des études techniques ou la supervision des travaux objet du projet, est incompatible avec la participation au présent Appel d'Offres. En conséquence, l'offre d'un soumissionnaire tombant sous cette incompatibilité sera rejetée.

4. RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**5.1 Acquisition du dossier d'appel d'offres**

Le dossier d'appel d'offres, en langue française, peut être retiré aux adresses suivantes:

Société Nationale de l'Eau

Responsable des Marchés

BP 796 - Nouakchott - République Islamique de Mauritanie

TEL:45 24 1603

5.2 Prix d'acquisition du dossier

Le prix d'acquisition du dossier est fixé à 80 000 OUM (quatre vingt mille Ouguiyas).

5.3 Modalités de règlement

Par chèque bancaire certifié, établi au profit de la SN DE, ou par virement dans l'un des comptes suivants BMCI compte N° 130334 150193 ouvert au nom de la SN DE,

BCI compte N° 00617811482 ouvert au nom de la SNDE,

- GBM compte N° 240402 2037 ouvert au nom de la SNDE,

BNM compte N° 3421 ouvert au nom de la SNDE,

BAMIS compte N° 01001302001 94 ouvert au nom de la SN DE,

BANQUE EL AMANA compte N° 07115071150 ouvert au nom de la SNDE,

5. DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES

Les soumissions seront rédigées en langue française conformément au modèle figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres. Elles devront être remises sous pli

fermé à l'adresse suivante:

Monsieur le Président de la Commission des Marchés d'Investissement de la SNDE BP 796, Nouakchott - REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE.

Elles devront parvenir ou être déposées à cette adresse au plus tard le 16/02/2012 à 12 H (heure GMT).

Les soumissionnaires doivent obligatoirement joindre à leurs offres, les pièces suivantes justifiant leur position régulière vis-à-vis de la législation et de la réglementation en vigueur:

1. Attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale;

2. Attestation du Directeur des impôts;

3. Attestation fiscale délivrée par le Trésorier Général;

4. Attestation du Directeur du Travail;

5. Attestation de la Banque Centrale de Mauritanie certifiant que le soumissionnaire ne figure pas sur la liste des contentieux et comptes gelés;

6. Attestation de régularité vis-à-vis du Laboratoire National des Travaux Publics;

7. Une attestation du Directeur du Commerce Extérieur (carte import export) ;

En outre, pour les soumissionnaires étrangers:

8. Attestation de non faillite et de non liquidation judiciaire ou le cas échéant, un document équivalent dans le pays d'origine délivré par les autorités compétentes,

9. Attestation de non poursuite judiciaire

10. Attestation de nationalité

11. Attestation du Registre de Commerce

6. GARANTIE DE SOUMISSION**ET DELAI D'ENGAGEMENT**

Une garantie de soumission d'un montant égal ou équivalent à cent soixante (160) millions d'ouguiyas, établie sous forme de cautionnement libellé conformément au modèle joint au présent Dossier d'Appel d'Offres (cf. modèle de garantie de soumission, pièce n° 1.1) et émis par un établissement bancaire agréé et établi en Mauritanie, acceptable par le maître d'ouvrage. La validité de cette garantie est de 180 jours à partir de la date limite de remise des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 180 jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

7. PRESENTATION DES OFFRES

L'offre sera fournie en cinq (5) exemplaires dont un (1) original. L'original et les quatre copies seront présentés comme indiqué ci-après:

a) Les quatre exemplaires et l'original de l'offre technique (dont le contenu est défini au paragraphe 7.7. du RPAO) seront placés dans une première enveloppe scellée portant le nom du soumissionnaire et la mention:

" **Offre technique** "

" Lot n03 : Réseau de distribution de Sebkha et El Mina "

" Projet de Réhabilitation et de Renforcement du réseau de répartition et de distribution de la ville de Nouakchott "

b) Les quatre exemplaires et l'original de l'offre financière (dont le contenu est défini au paragraphe 7.8. du RPAO) seront placés dans une seconde enveloppe scellée portant le nom du soumissionnaire et la mention:

" **Offre financière** "

" Lot n03 : Réseau de distribution de Sebkha et El Mina "

" Projet de Réhabilitation et de Renforcement du réseau de répartition et de distribution de la ville de Nouakchott "

c) Les deux enveloppes précédentes seront regroupées dans une troisième enveloppe ou contenant scellée, portant exclusivement les mentions suivantes:

" Monsieur le Président de la Commission des Marchés d'Investissement de la Société Nationale de l'Eau (SNDE)

Projet de renforcement des réseaux d'adduction et de

distribution d'eau potable de Nouakchott

Lot n° 3 : Réseau de distribution de Sebkha et El Mina Pli à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture "

L'enveloppe ou le contenant extérieur ne doit porter aucune indication autre que celles indiquées ci-dessus et ne devra en aucune façon permettre d'identifier le soumissionnaire.

8. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres techniques et financières se fera en deux temps :

Premier temps : ouverture des offres techniques :

L'ouverture aura lieu en séance publique, le 16/02/2012 à 12 H (heure GMT) dans la salle de réunion de la Direction Générale de la SNDE.

Deuxième temps : Ouverture des offres financières

9. EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres sera faite de la manière suivante: Examen préliminaire des offres:

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la SNDE vérifiera pour chaque offre:

(i) La présentation de l'offre;

(ii) La signature de l'offre par une personne dûment habilitée;

(iii) La validité de la caution de soumission et sa conformité au modèle figurant dans le

Dossier d'Appel d'Offres;

(iv) La vérification de la présence des documents exigés dans le Dossier d'Appel d'Offres;

Evaluation des offres techniques:

L'évaluation des offres techniques sera faite selon la grille indiquée à l'article 9.4.2 du RPAO.

Toutefois, l'offre technique ne doit pas comporter une réserve qui:

- affecte significativement l'étendue, la qualité ou la réalisation des travaux ou ;

- limite sensiblement les droits du Maître d'ouvrage ou les obligations de l'Entrepreneur au titre du marché ou;

- affecte injustement, si elle est rectifiée, la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel. Les candidats dont les offres techniques obtiennent une note supérieure ou égale à 75/100 seront retenus pour l'évaluation financière.

Evaluation des offres financières:

La commission vérifiera les offres et rectifiera les erreurs de calcul éventuelles.

Après la correction des erreurs et pour la comparaison des offres, les prix seront convertis en ouguiyas par application du taux de change à la vente des devises en compte applicable par la Banque Centrale de Mauritanie à la date limite du dépôt des offres.

L'offre corrigée Offc est égale à l'offre proposée par le soumissionnaire à laquelle seront apportées les corrections d'erreurs de calcul éventuelles, ajustée par les rabais inconditionnels et **la marge préférentielle de 5%**.

Les soumissionnaires bénéficiaires de la marge préférentielle sont:

Une entreprise koweïtienne ou mauritanienne seule ou en groupement entre eux,

Une entreprise mauritanienne ou koweïtienne en groupement avec une entreprise d'autre nationalité.

Les rabais conditionnels ne seront pas pris en compte lors de l'évaluation des offres;

Ensuite, les offres seront classées par ordre croissant selon la valeur de l'offre corrigée (Offc).

Le soumissionnaire classé premier (dont l'offre corrigée Offc est la moins élevée et n'est pas jugée anormalement basse) sera déclaré adjudicataire provisoire sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

Le Directeur Général

Yall Zakaria

Championnat D I / 10ème journée, saison 2011-2012 Le derby FC NDB-Cansado, vendredi à Nouadhibou



Le championnat national de première division, saison sportive 2011-2012, phase aller, se poursuit ce week-end à l'Office du Complexe Olympique, au stade de Nouadhibou, à celui de la Capitale et à Rosso pour le compte de la 10ème journée. Le vendredi 6 janvier, trois matchs sont à l'affiche. A l'Office du Complexe Olympique, en première heure, Tevragh-Zeina reçoit l'Asc Police. La deuxième heure verra l'Asac Concorde et Asc Kédia s'affronter. Au stade Ramdane de Rosso, Trarza FC sera opposé aux Imraguens, en deuxième heure.

Samedi 7 janvier, en deuxième heure, au stade de Nouadhibou, le derby FC Nouadhibou et Cansado offrira au public des deux clubs, sans doute, un spectacle plaisant. A l'Office du Complexe Olympique, en première heure, Acs Ksar en découdra avec l'Asc Armée. En seconde heure, Nasr Zem Zem va essayer d'imposer sa volonté à Entente de Sebkh. L'unique rencontre prévue ce week-end au stade de la Capitale opposera Asc Tidjikja à UC Lasa de Nouadhibou.

A l'issue du dernier classement provisoire, FC Nouadhibou s'est

imposé en tête avec 21 points et un goal average de +12. Il est toujours suivi, avec un léger écart d'un point, par Cansado qui totalise, en effet, un gain de 20 points et un goal average de +11. Pour autant, le derby de ce vendredi qui mettra en présence ces deux clubs sera intéressant, à plus d'un titre. Les deux clubs se partagent le même public, la même ville, le même stade, en plus du fait que leurs joueurs se connaissent assez. D'ailleurs, l'un et l'autre club ont formé des joueurs qui évoluent d'un côté comme de l'autre. Autant de similitudes qui expliquent le rapprochement, sur le plan des résultats.

A ce titre, Asc Tevragh-Zeina force l'estime par l'amélioration de sa position depuis la dernière journée. Ce club, avec 17 points, se pointe à la troisième place après FC Nouadhibou et Cansado. A la quatrième place, figure Asac Concorde qui a obtenu 16 points et un goal average de +11, suivie de Asc Kédia (15 points), de l'Armée (14 points), de l'Asc Tidjikja (13 points), du Ksar (12 points) et des Imraguens (10 points). Les points des autres clubs varient de 6 à 3. Trois clubs, Acs Tidjikja, FC Trarza et Asc Police ont des matches retard, respectivement, un match pour les deux premiers et deux pour l'Asc Police.

S B Dieng

Liga

Mourinho ne change rien

Pour son premier match de l'année, en 8e de finale aller de la Coupe du Roi face à Malaga (22h00), José Mourinho devrait aligner son onze type. L'entraîneur du Real a d'ailleurs affirmé qu'il souhaitait terminer la saison avec le même groupe. Il n'y aura "ni arrivée ni départ" lors du mercato. Ne rien négliger. Le Real Madrid lance son année 2012 avec la réception de Malaga, mardi, en huitième de finale aller de la Coupe du Roi et c'est bien son onze de départ habituel que José Mourinho devrait aligner face aux Andaloux. Tenant du titre, le leader de la Liga prend donc particulièrement au sérieux une compétition qui est, à ce jour, le seul trophée remporté par le Portugais depuis son arrivée. La preuve ?

Alors que c'est Antonio Adán, le gardien remplaçant, qui était aligné jusqu'ici en Coupe, le "Special One" a décidé de ne prendre aucun risque et de faire appel à Iker Casillas pour la réception des Andaloux. "Mon intention n'est pas de donner quelques minutes aux uns ou aux autres mais de gagner", s'est-il justifié en conférence de presse, ce lundi.

Visiblement, Mou semble particulièrement craindre l'équipe de Jérémy Toulalan, bâtie, elle aussi, à coups de millions qataris. Malaga peut rivaliser avec nous. C'est une équipe qui investi beaucoup d'argent cet été (quasiment 100 millions



d'euros) sans craindre d'éventuelles pertes.

Ils veulent et pensent pouvoir éliminer le tenant du titre. Nous devons nous méfier". D'autant que le Real sera privé de Di Maria, blessé à la cuisse droite, et de Sergio Ramos qui souffre d'une déchirure musculaire. La perspective de pouvoir retrouver le Barça en quarts de finale donnant du piment supplémentaire à cette double confrontation. S'offrir deux revanches supplémentaires face aux Catalans doit forcément titiller l'orgueil d'un groupe pas totalement remis de sa défaite face à son meilleur ennemi le 11 décembre dernier (1-3).

Mais plus que la rencontre face à Malaga, cette sortie devant les médias a surtout permis à Mou de faire le point sur le mercato madrilène. "Ni arri-vée, ni départ"

étant le crédo annoncé du Portugais pour ce mois de janvier. Ce qui pourrait refroidir les ardeurs du PSG sur le dossier Kaka. Priorité de Carlo Ancelotti, le Brésilien ne sera donc, à priori, pas libéré par son entraîneur. "Je n'ai demandé aucune nouvelle acquisition, et j'ai clairement indiqué que je ne souhaite pas en avoir du moment que personne ne part. Les joueurs le savent, le conseil d'administration aussi. J'aimerais commencer et finir la saison avec le même effectif", a-t-il affirmé, ce lundi.

Autre dossier chaud, le cas Higuain. Depuis plusieurs semaines, la presse espagnole se fait l'écho d'un certain mal être de l'avant-centre argentin. Lassé de voir Benzema lui être préféré lors des grandes rencontres, comme lors du dernier Clasico, "Pipita" ne serait pas contre un départ. Une perspective à laquelle s'oppose Mou-rinho selon qui le buteur n'est pas un remplaçant. "Jusqu'au 31 janvier, je suis ouvert, mais je ne souhaite aucun départ. Nous sommes très peu et c'est un groupe raccourci et équilibré pour jouer les trois compétitions. Vous pourrez voir que Benzema et Higuain comptent le même nombre de minutes jouées entre la Liga, la Coupe et la Ligue des Champions", a-t-il rappelé afin de mettre fin au débat.

Ligue Nationale de Football 1er Tour de la Coupe nationale

La Ligue Nationale de Football porte à la connaissance du public sportif que le 1er tour de la Coupe Nationale édition 2012 aurait lieu les 1 2, 1 3, 14 et 28 janvier 2 012.

Zone Nord:
- ASC Adrar
- ASC Inchiri
Zone Est:
- ASC Assaba



Les équipes ayant confirmé leur participation seront réparties suivant les zones ci-après :

- ASC HodhEl Charghi
- ASC HodhEl Gharbi
- ASC Guidimagha

Par ailleurs le tirage au sort de ce premier tour se déroulera le jeudi 5 janvier 2012 à 19h 30 mn au siège de la Ligue Nationale de Football. La LNF demande donc à l'ensemble des associations précitées de prendre toutes les dispositions nécessaires à la lumière de ce qui précède.

Zone spéciale Nouakchott :

. ASC Noujoum
. ASC SOCOGIM
. AMSME
. ASC A MITIE

Zone Centre

- AD Boghé
- ASC Guemeul de Rosso
- ASC Tagant

Match amical

Pas de cadeau pour Ancelotti

Le premier match de l'ère Ancelotti s'est soldé par une défaite. Mercredi, le Paris Saint-Germain nouvelle version s'est incliné face au Milan AC (1-0), lors d'un match amical disputé à Dubaï. Le seul but a été inscrit par Pato (4e). Le PSG a évolué dans un 4-3-2-1 au coeur duquel Nene a brillé.



L'histoire (ou l'anecdote) retiendra que Carlo Ancelotti a démarré sa carrière parisienne par une défaite face à son ancien club, le Milan AC. Mercredi à Dubaï, le Paris Saint-Germain s'est incliné sur la plus petite des marges face aux Italiens (1-0). Le seul but de cette rencontre amicale a été inscrit, autre ironie du sort, par Pato, joueur que l'on dit sur les tablettes du club de la capitale. Plus que le score final, c'est surtout l'expression collective et individuelle de ce nouveau PSG que l'on attendait. Force est de constater que l'on n'aura pas été totalement conquis. Loin d'être anormal à cette période de l'année et après moins d'une semaine de travail avec un nouvel entraîneur. Parti en 4-3-2-1 au coup d'envoi, avec Hoarau en pointe, Nene et Pastore en soutien, le PSG s'est fait rapidement surprendre par la doublette Zlatan Ibrahimovic - Pato. Le Suédois a mis la pagaille dans la défense parisienne et servi son jeune partenaire sur un plateau (1-0, 4e). Mené, le Paris Saint-Germain s'est bien repris, par Nene, très en jambes et auteur d'une belle frappe des vingt mètres repoussée par Amelia (4e). Le gardien italien s'est de nouveau mis en évidence sur un tir de

Pastore (14e). Dans la foulée, son alter ego Salvatore Sirigu n'a pas eu à intervenir mais a été sauvé par sa barre transversale sur une tentative de Nocerino (16e). Pour le reste, le portier parisien n'a pas eu grand chose jusqu'à son remplacement à la pause par Nicolas Douchez. Entré avec Lugano (en lieu et place de Bisevac), Camara (Sakho) et Erding (Hoarau), l'ancien Rennais a disputé la partie du match la plus enlevée face à une équipe milanaise entièrement remaniée. Inzaghi (51e) et El Shaarawy (59e) ont donné du travail à Douchez tandis que Jallet a testé Abbiati (68e). Nene, lui, a trouvé la faille. Mais l'arbitre a mystérieusement refusé son corner direct (76e) avant que la barre ne repousse sa tentative suivante (77e). Paris a fini fort. Pas assez pour éviter sa première défaite de l'ère Ancelotti. Rien de grave. Juste l'assurance qu'il ne suffira pas de claquer des doigts pour que ce nouveau Paris Saint-Germain, leader de Ligue 1, se remette en ordre de marche.

**Le SIDA est une pandémie qui décime. Nous y sommes tous exposés.
Protégeons-nous par la prévention**